

Conseil général de Mex du 18 octobre 2021

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance, il est 20h17

Appel	45 membres sont présents. Le quorum est atteint.
Nouveaux membres / Démissions	Cinq personnes sont assermentées : Mme Sylvie Meystre, Mme Martine Donzallaz, M. Xavier Allistein, M. et Mme Sven et Sylvie Engeström.
Procès verbal du 21 juin 2021	Le PV est accepté à la majorité avec une abstention.
Communications de la municipalité	<p>Concernant les analyses d'eau, celles-ci sont toujours en cours. Lors de contrôles effectués, une différence du taux de Chlorothalonil contenu dans ces prélèvements a été constatée dans trois endroits différents et ceci sans raisons particulières. Les résultats des nouvelles analyses devraient être connus d'ici la fin du mois. Ceux-ci seront affichés sur le site de la commune. Néanmoins, le taux de cette molécule est en diminution. Notre eau est considérée comme pure.</p> <p>Cybercriminalité : Suite aux données piratées dans certaines communes, la Municipalité a demandé une offre à une assurance pour couvrir les pertes occasionnées par d'éventuels actes criminels. Aucune assurance n'entre en matière à ce propos.</p> <p>Les risques majeurs sont les courriels douteux contenant des liens ou des annexes vérolés. Les virus sont transmis essentiellement en les ouvrant ou en cliquant sur les liens. Les employés ont été informés des risques et en cas de doute, ils doivent agir rapidement : couper le courant en enlevant toutes les prises et appeler le prestataire de services.</p> <p>Peu de risques pour la commune que les données se retrouvent sur le Darknet : elle ne gère pas les impôts, ni les nos d'IBAN, ne possède aucune information compromettante. Une sauvegarde systématique est faite en permanence. Le prestataire peut recharger les programmes en tout temps.</p> <p>La ligne 58 est en fonction depuis août. Il se trouve que les arrêts des bus entre les Esserts et le village sont éloignés. Une étude va être établie dans le but d'en rajouter. Les coûts à ces aménagements incombent la commune. Un préavis sera proposé l'année prochaine incluant un plan de situation des arrêts envisagés.</p> <p>Concernant la sécurité à l'entrée du village sur la RC 313. Le voyer propose une présélection dans le sens de la montée, un îlot central et un éclairage. Bien que ce soit une route cantonale, les frais seront répartis entre le Canton et la Commune. Un préavis sera proposé en temps voulu.</p> <p>Actuellement, il n'est pas envisageable de baisser la vitesse à 60 km/h. Cette nouvelle infrastructure devrait faire réagir les automobilistes. Le Canton fera des contrôles et procédera à un changement de vitesse si nécessaire. Ce sont des travaux hors localité, la Municipalité, bien qu'informée, n'a pas de pouvoir décisionnel.</p> <p>Concernant le nouveau collège de Penthaz, le Cheminet : une présentation complète du projet est prévue lors du conseil général en décembre prochain. Elle sera présentée par le bureau d'architectes.</p> <p>Plusieurs réclamations ont été soulevées relatives aux problèmes de stationnement dans le village. Une étude est en cours. La municipalité reviendra ultérieurement avec un projet. Quant aux voitures stationnées sans plaques, la Police cantonale en est informée et assure le suivi.</p>

Préavis 5/2021

M. Giorgio Maietti lit le rapport de la commission. Celle-ci demande au conseil d'approuver le préavis 5/2021 relatif à la rémunération des autorités communales pour la législature 2021-2026.

M. John Métral demande quelles sont les motivations d'affilier les municipaux auprès de la Caisse intercommunale de pension? le Syndic répond que le taux de travail d'un municipal est d'environ de 20%. Certains municipaux ont réduit leur temps de travail effectif, Il est donc normal que ceux-ci cotisent et compensent l'équivalent de cette réduction, pour autant que ce dernier ne dépasse pas les 100%.

M. Jean-Paul Vaney demande des nouvelles à propos des jetons de présence des membres du conseil général ? Le Syndic répond qu'ils ont été abolis il y a fort longtemps et que ceux-ci n'ont pas été cotisés. M. Jean Reschek confirme et précise que c'était un travail d'épicerie que de payer 2.- par personne et par séance.

Aucune question n'étant demandée, le Vice-Président passe au vote.

Le préavis 5/2021 est accepté à une large majorité, dont une abstention.

Préavis 6/2021

M. Luc Dumazy lit le rapport de la commission. Celle-ci demande au conseil d'accepter le préavis 6/2021 relatif à la délégation de compétences pour la législature 2021-2026.

Aucune question n'étant demandée, le Vice-Président passe au vote.

Le préavis 6/2021 est accepté à une large majorité, dont une abstention

Préavis 7/2021

M. Pierre Balliger lit le rapport de la commission. Celle-ci demande au conseil d'accepter le préavis 7/2021 relatif à l'arrêté d'imposition 2022.

Le syndic informe que deux erreurs ont été signalées par la COGESTFIN. L'année 2021 a été inscrite deux fois dans le préavis, qu'il s'agit bien évidemment de 2022. Ce préavis sera modifié en conséquence.

Aucune question n'étant posée, le Vice-Président passe au vote

Le préavis 7/2021 est accepté à la majorité

Préavis 8/2021

M. Kurt Spring lit le rapport de la commission ad hoc. Cette dernière demande au conseil d'accepter le préavis 8/2021 relatif à une demande de crédit pour l'assainissement de la maison villageoise.

M. Gaston Borgeaud lit le rapport de la commission gestion-finance. Celle-ci demande au conseil d'accepter le préavis 8/2021 tel que présenté.

Le Syndic précise que ce préavis avait été retiré lors du dernier conseil par manque de soumissions. Celui, présenté ce jour, est basé sur des soumissions rentrées. C'est la société Schlaeppi qui a été retenue. C'est une entreprise connue de la Municipalité, elle travaille souvent avec elle.

Une séance de planification a été organisée afin de connaître le prix des matériaux et les délais de livraison. Au vu de la situation actuel du marché, une augmentation de 5%, est prévue dès octobre déjà. Les délais de livraison sont confirmés.

La société Electrosol, installateur de panneaux solaires, était présente également. Il est prévu de créer un groupement de consommateurs, le but

étant de vendre de l'électricité aux voisins (auberge et crèche).

M. Alfred Wyss pense qu'il serait judicieux de préférer les panneaux solaires superposés. Ils ont un meilleur rendement que les panneaux intégrés, lesquels ont un risque de surchauffe en été.

Le Syndic prend acte de cette information. La Municipalité va se renseigner auprès du prestataire. Le rendement sera favorisé par rapport à l'esthétique.

M. Marcel Girard appuie la remarque de M. Wyss. De plus, il pense que l'endroit choisi pour mettre ces panneaux n'est pas favorable à l'ensoleillement. Le syndic répond que ces mesures ont été faites par des professionnels et qu'il n'a pas lieu de douter de leur analyse.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président passe au vote.

Le préavis 8/2021 est accepté à la majorité, dont cinq abstentions

Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ainsi que le M. le Vice-Président ont reçu une proposition de John Métral concernant une demande de modification de l'art. 37 du règlement du conseil général qui stipule que les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du conseil au moins 48h avant la date du conseil.

M. Métral souhaiterait modifier et remplacer « au moins 48h avant la date du conseil » par « **avant le délai fixé pour l'expédition des convocations du conseil.** » En effet, Il souhaiterait que les rapports soient envoyés avec la convocation.

La proposition de M. Métral étant recevable, le Vice-Président prend acte et lui répond qu'un retour lui sera donné lors du prochain conseil.

Mme Martine Donzallaz soulève que les horaires du restaurant sont complètement aléatoires, ce qui est inadmissible pour une auberge communale. Elle émet également une remarque sur l'accueil des tenanciers lequel laisse à désirer.

La municipalité ne connaît ni les horaires, ni les jours d'ouverture/fermeture. Elle précise qu'elle n'a pas d'impact quant à leur fonctionnement mais peut, par contre, leur faire part du mécontentement des citoyens.

La cour des comptes a fait un audit sur la Camac, dont un guide pratique a été édité. M. Girard souhaiterait savoir si la Municipalité a fait ou va faire son auto-évaluation à ce propos.

M. Flandin lui répond, qu'effectivement, la Municipalité s'est comparée à ce manuel et il en ressort, qu'à part quelques petits réajustements à faire, 80% des actions entreprises par la Commune sont favorables aux pratiques émises dans ce guide.

M. Xavier Allistein demande si les tenanciers payent leur loyer ? Le Syndic répond que le loyer de l'appartement est payé dès le 1^{er} janvier 2020. Le loyer du restaurant, quant à lui, a été exempté jusqu'à une reprise des activités hôtelières. Il est payé régulièrement depuis le 1^{er} juin 2020.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président lève la séance, il est 22h07.

Le Vice-Président

Philippe Cloux



La secrétaire

Brigitte Beuchat

